
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 1^{er} septembre 2023***L'an deux mille vingt-trois et le 1^{er} septembre à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.**Procuration : Aline Carrière à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Marie Destaing à Norbert Pécot, Jean de la Rochefoucault à Marc Saulnier, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.**Absente : Isabelle Vinai.**Secrétaire de séance : Madeleine Chapellier.*
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-09-074**OBJET : Appel à projet initié par le Département pour renforcer la résilience des territoires vis-à-vis de la raréfaction de la ressource en eau.**

Le Maire indique que face à la récurrence et la gravité des sécheresses depuis quelques années, le Département du Doubs a initié un appel à projets à destination des collectivités afin de les encourager à récupérer l'eau pour ses différents usages.

Dans cette optique, le Maire indique que la municipalité souhaite installer une réserve d'eau pour les futurs ateliers municipaux pour le nettoyage des engins ainsi que l'arrosage des fleurs. Le Maire ajoute qu'en parallèle, des échanges ont eu lieu avec le Département pour mutualiser une aire de lavage sur le site actuel des services techniques départementaux.

Le Maire précise qu'une aide du Département à hauteur de 50% est possible pour les études (AMO, études de faisabilité...) et qu'une aide du Département à hauteur de 40% est possible pour les travaux en sachant que le montant de la dépense éligible est plafonné à 300 000€ HT par dossier dans la limite d'un dossier par porteur de projets.

Le Maire présente donc le plan de financement pour le projet de récupération d'eau aux nouveaux ateliers municipaux qui s'élève à 100 000€ HT :

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le



ID : 025-200068401-20230901-2023_09_074-DE


PLAN DE FINANCEMENT		
Financeurs	Montant H.T	Taux en %
Département	40 000 €	40
Autofinancement	60 000 €	60
TOTAL	100 000 €	100

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal **21 voix pour, 1 abstention** :

- S'engagent à réaliser et à financer des travaux de réserve d'eau dont le montant s'élève à 100 000 € HT ;
- Se prononcent sur le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus ;
- Sollicitent en conséquence le soutien financier du Département ;
- Demandent l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention
- S'engagent à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 05/09/2023 Reçu en préfecture le 05/09/2023 Publié le  ID : 025-200068401-20230901-2023_09_074-DE

